

**Conditions Générales d'Utilisation – Challenge de recrutement  
Challenge Crédit Agricole Assurance – Gestionnaire sinistres 2016-2017**

**ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE**

La société Crédit Agricole Assurances, **CREDIT AGRICOLE ASSURANCES**, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros – Siège social : 50, rue de la Procession – 75015 Paris – immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS Paris

a décidé de confier à "BIZ AND CO", alias « COXIBIZ » société par actions simplifiée à associé unique au capital de 6.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le n° 801 909 383 dont le siège social est situé 59 avenue de la République, 91560 CROSNE (ci-après dénommée le « Prestataire ») la mise en place de son outil de sélection « Challenge Crédit Agricole Assurances Emprunteur » au sein de la société Crédit Agricole Assurances, accessible au lien suivant <https://caa.coxibiz.com/> ayant pour but de permettre à des candidats d'être sélectionnés en vue de passer un entretien pour le poste de gestionnaire sinistres au sein de la société Crédit Agricole Assurances (ci-après désigné le « Challenge »).

Dans le cadre de sa mission, le Prestataire agit au nom et pour le compte de Organisateur.

L'organisateur et le Prestataire sont considérés comme co-organisateur du Challenge (ci-après collectivement désignés les « Organisateur »).

**1.B - OBJET**

Coxibiz a reçu un mandat de la part de l'organisateur afin de vous convier à un challenge en ligne « **Challenge Crédit Agricole Assurance Gestionnaire sinistres** » dont l'objet est de tester les candidats à travers des mises en situation en vue de faciliter la pré-sélection des candidatures pour l'organisation des entretiens de recrutement. Pour ce faire, vous allez être appelé à remplir des questionnaires et des tests en ligne.

Les résultats seront mis à disposition de l'organisateur pour sélectionner les candidats en entretien d'embauche.

Les candidats sélectionnés seront amenés à poursuivre le processus de recrutement proposé par l' « organisateur ».

## **ARTICLE 2 - DEFINITIONS**

« Challenge » : désigne le Challenge « **Challenge Crédit Agricole Gestionnaire sinistres** » objet du Règlement organisé par les Organisateur.

« Inscription » : désigne l'inscription d'un Participant au Challenge conformément aux articles 4 et 6.

« Jury » : désigne les salariés sélectionnés par l'Organisateur chargés de la sélection des Participants.

« Participant » : désigne toute personne participant au Challenge.

« Site » : désigne site web du Challenge accessible à l'adresse url <https://caa.coxibiz.com/>

## **ARTICLE 3 – OBJET DU REGLEMENT**

**3.1** Le Règlement a pour objet de définir, conformément à l'article L. 121-15-2 du Code de la consommation, les conditions et règles de participation au Challenge organisé par les Organisateur.

**3.2** Le Participant reconnaît être informé et accepte que le Challenge proposé fasse appel à sa sagacité, son habilité et son ingéniosité pour des épreuves d'une difficulté sérieuse. Le Challenge ne dépend en aucun cas, même partiellement, du hasard et de la chance et ne peut donc s'analyser ou s'apparenter à une loterie.

**3.3** Le Challenge constitue un challenge de recrutement qui permet aux candidats d'être présélectionnés pour la candidature au poste de gestionnaire assurances emprunteur au sein de la société Crédit Agricole Assurances.

## **ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**4.1** La participation au Challenge se fait via le Site et est entièrement gratuite, sans obligation d'achat et peut faire l'objet d'un remboursement des frais de participation dans les conditions fixées par l'article 13.

**4.2** Le Participant est tenu de prendre intégralement connaissance et d'accepter sans réserve le Règlement préalablement à son inscription et à sa participation au Challenge.

**4.3** La participation au Challenge est réservée à toute personne physique majeure au moment de son inscription au Challenge.

**4.4** Les Participants s'engagent à participer de manière loyale sans recourir à une aide spécifique de la part de l'Organisateur. L'Organisateur s'engage à sélectionner les Participants de manière impartiale.

**4.5** Ne peuvent participer au Challenge les membres du personnel du Prestataire ainsi que les membres de leur famille.

**4.6** Le Participant devra certifier, au moment de son inscription, remplir les conditions susvisées.

**4.7** Il ne sera admis qu'une seule participation au Challenge par personne.

**4.8** En aucun cas et d'aucune manière les Participants au Challenge ne pourront approcher les membres du Jury pour se présenter ou pour tout autre motif en rapport avec leur participation au Challenge. Cette interdiction prévaut durant toute la durée du Challenge et ce jusqu'à la phase finale.

**4.9** Le Participant peut s'inscrire au Challenge seul.

**4.10** Tout Participant qui ne remplit pas les conditions du présent article lors de son inscription et à tout moment pendant la durée du Challenge sera, de plein droit et sans notification préalable, disqualifié du Challenge et ne pourra être destinataire d'aucun Lot, ni aucune compensation.

## ARTICLE 5 – MODALITES DE PARTICIPATION

**5.1** Pour son Inscription au Challenge, le Participant doit ouvrir un compte utilisateur sur le Site et indiquer :

- [ Prénom
- [ Nom
- [ Mail
- [ Téléphone

Pour valider cette Inscription, le Participant doit également accepter les Conditions Générales d'utilisation.

Une fois l'inscription remplie, le Participant doit répondre à plusieurs exercices en ligne : un ensemble de mise en situation terrain avec exercices qui représentent l'environnement du poste. En fin de challenge, le candidat aura la possibilité de donner son avis sur son expérience durant le test. Cette partie n'entre pas en compte dans la pré-sélection des candidats.

**5.2** Toute Inscription comportant des informations inexactes ou incomplètes ne pourra être prise en compte et disqualifiera le Participant.

**5.3** Par cette Inscription, le Participant accepte d'être contacté par courriers électroniques envoyés par les Organismes dans le cadre de sa participation au Challenge. Il accepte également d'être contacté par téléphone s'il fait partie des participants présélectionnés.

**5.4** L'accès au Challenge nécessite l'utilisation d'un ordinateur disposant de la configuration matérielle et logiciel suivante :

- [ Processeur 1 GHz ou supérieur avec 1 Go de mémoire vive ou supérieur ;
- [ Résolution d'écran de 1024 par 768 pixels avec 65 536 couleurs ;
- [ Système d'exploitation : Windows XP, Vista, Windows 7 ou 8, iOS ou iOS X ;
- [ Navigateur acceptant des cookies et l'exécution des fonctions JavaScripts: il est conseillé d'utiliser Firefox 3 ou supérieur, ou Google Chrome ;
- [ Version Flash Player 9.045 ou supérieure, sauf cas particulier qui sera notifié au Participant sur la page d'accueil du Challenge ;
- [ La carte son est nécessaire pour la participation au Challenge ;
- [ Un microphone est nécessaire pour enregistrer ses réponses lors des questions audio.

**5.5** Le Challenge est accessible 24 heures sur 24 sur le Site édité par le Prestataire sous réserve d'éventuelles opérations de maintenance sur les serveurs du Prestataire ou de dysfonctionnements tels que visé à l'article 13.

**5.6** Le Challenge consiste en un test comprenant un certain nombre de mises en situation de travail. Les Organismes n'accepteront et ne prendront en compte aucun autre document soumis par les Participants.

**5.7** Le prestataire se réserve le droit de procéder à des vérifications (IP, navigateur, compte mails) pour vérifier les opérations de triche et d'usurpation d'identité. Les candidats qui ouvriront plusieurs comptes au moment de l'inscription pourront être éliminés, sans regards à leur résultat de challenge.

## **ARTICLE 6 – DUREE DU CHALLENGE**

**6.1** Le challenge sera accessible à partir du 01/12/2016 pour une durée de 12 mois.

**6.2** Toute date définie dans le cadre du Règlement et du Challenge s'entend comme exprimée par le fuseau horaire de Paris (GMT+1).

**6.3** Aucune prolongation ni dérogation à cette durée ne sera accordée, pour quelques raisons que ce soit, au Participant.

## **ARTICLE 7 – DESIGNATION DES CANDIDATS SELECTIONNES**

**7.1** Pendant la durée du challenge, le Jury sera en charge de sélectionner des candidats pour les entretiens de recrutements. La sélection se fera au fur et à mesure des candidatures. Le Jury se réserve le droit de sélectionner les candidats selon les qualités des réponses choisies.

La sélection est fondée sur des critères de pertinence, qualité, d'originalité, de cadrage et de cohérence avec le thème du Challenge. Ne sont en aucun cas pris en considération des éléments tenant à la personne, à l'apparence, aux opinions politiques religieuses ou syndicales ou à l'orientation sexuelle des Participants. Les sélections ne résultent, en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, du hasard ou de la chance.

**7.3** Les Participants sélectionnés conformément aux articles ci-dessus seront annoncés par le jury le jour même. Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Tout Participant n'ayant pas reçu d'invitation à poursuivre le processus de recrutement seront considérés comme refusé.

Dans le cas où les coordonnées d'un Participant se révéleraient incomplètes ou erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITE**

**8.1** La responsabilité des Organismes ne pourra être engagée en cas panne ou de dysfonctionnement du réseau de télécommunication utilisé, quelle qu'en soit la cause, qui aurait notamment pour effet de nuire ou d'empêcher l'identification ou l'accès du Participant sur le Site.

**8.2** Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les Organismes ne sauraient donc être tenu pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Challenge, et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au Site via le réseau Internet.

**8.3** L'Organisme n'encourt aucune responsabilité du fait notamment de la survenance d'un cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté qui perturberaient le Challenge tels que : un incident technique lié à une défektivité du système utilisé ou à un accès frauduleux au dit système, un dysfonctionnement, une interruption ou un ralentissement des services postaux, des moyens de transport ou du réseau de télécommunications.

**8.4** L'Organisme pourra à tout moment modifier, suspendre, interrompre ou annuler le Challenge, pour raisons extérieures, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

**8.5** Les Organismes ne pourront être tenus pour responsables des conséquences d'une disqualification d'un Participant en raison de sa violation du Règlement.

**8.6** L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des Participants. Il ne saura être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. L'Organisateur ne saura davantage être tenu pour responsable dans le cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du Site.

**8.7** Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication liés à l'utilisation des Livrables par l'Organisateur non prévue par le Règlement ou liés à la négociation, la conclusion ou l'exécution de contrats que l'Organisateur viendrait à signer avec les Participants, dès lors qu'il n'y a pas eu d'intervention directe du Prestataire.

**8.8** Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations autres que celles correspondant à leur identité et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants seraient automatiquement éliminés.

## **ARTICLE 9 – INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Challenge font l'objet d'un traitement automatisé, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Les données concernant les Participants, nécessaires au traitement de leur participation, sont destinées uniquement aux Organismes et seront accessibles uniquement à leurs collaborateurs chargés du Challenge.

Ces données personnelles seront conservées pour une durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées.

En application de ladite loi, les Participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à l'adresse suivante : [contact@coxibiz.com](mailto:contact@coxibiz.com) objet : Challenge Gestionnaire sinistres CAA en joignant une copie d'un titre d'identité.

## **ARTICLE 10 – FORMULAIRE DE CONSENTEMENT COLLECTE, UTILISATION ET TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Coxibiz souhaite obtenir votre consentement à des fins de collecte, d'utilisation et de transmission de renseignements personnels, dans le cadre de l'évaluation qui sera réalisée pour le bénéfice de l'organisation requérante que vous aurez mentionnée dans la section « Signature électronique », ci-dessous (ci-après désignée l'« organisation requérante »).

### **10.1 - CONTEXTE ET FINALITÉS**

L'organisation requérante a mandaté Coxibiz afin de procéder à votre évaluation.

### **10.2 - COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Pour répondre à la demande de l'organisation requérante, Coxibiz devra recueillir auprès de vous certaines informations personnelles vous concernant, notamment :

a. Des renseignements de base, tels que le prénom, nom, mail, le numéro de téléphone, l'adresse courriel.

### **10.3 - UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Les renseignements personnels qui seront recueillis à votre sujet seront conservés dans un compte utilisateur sur la plateforme Coxibiz à votre nom et pourront être utilisés pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- a. Par le personnel de Coxibiz et ses partenaires dont les fonctions requièrent l'accès à vos renseignements personnels pour l'accomplissement du mandat, soit les administrateurs de la plateforme;
- b. Par le personnel de Crédit Agricole Assurances ou ses filiales dans le cadre de l'évaluation de votre candidature.

### **10.4 - RESPONSABILITÉ DE COXIBIZ**

Coxibiz distribue un support de présentation des offres d'emploi et de mises en situation à destination du processus de recrutement d'une entreprise partenaire (ici Crédit Agricole Assurances). Il ne substitue pas à un entretien de recrutement. Les questions et exercices proposés sont le résultat d'un cahier des charges fourni par l'entreprise partenaire. L'objectif premier est de présenter le poste et d'évaluer les candidats en amont d'un processus de recrutement à travers des compétences observés en situation.

Ce sont les jurys de l'entreprise partenaires qui prennent la décision de retenir un participant pour l'étape suivante, à l'analyse de ces résultats.

Coxibiz, ses employés, ses consultants, ses prestataires, ses administrateurs et ses dirigeants ne sont pas responsables, ni directement ni indirectement, d'aucun salaire, commission, rétribution, obtention de poste ou bénéfices et autres avantages quelconques (pécuniaires ou autres) qui pourraient vous être accordés ou refusés à la suite des compte-rendus émis par la plateforme d'évaluation à l'organisation requérante ainsi que toute appréciation qui pourrait en être faite.

## **10.5 - CONFIDENTIALITÉ ET DOSSIERS**

Coxibiz conservera de façon confidentielle l'ensemble des renseignements personnels et des données vous concernant pour une période d'au moins cinq (5) ans suivant la collecte de ces informations.

## **10.6 - RECHERCHE ET CONSULTATION**

Coxibiz contribue à l'amélioration et à l'avancement des connaissances et des pratiques en évaluation, recrutement et mobilité. Dans ce contexte, il est possible que les données de votre dossier soient consultées et utilisées à des fins de recherche et de développement.

Le cas échéant, toute consultation et utilisation de ces données s'effectueront dans le respect strict de leur confidentialité, c'est-à-dire que celles-ci seront rendues anonymes et qu'il sera impossible d'associer vos réponses à votre identité.

## **11.C. AUTORISATION ET CONSENTEMENT**

Par votre signature électronique, vous confirmez avoir pris connaissance du formulaire de consentement et avoir compris son contenu. Plus particulièrement, vous reconnaissez que Coxibiz pourra recueillir, utiliser et communiquer des renseignements personnels vous concernant de la manière et aux fins indiquées ci-dessus.

Vous confirmez que vous acceptez volontairement et librement de collaborer avec la plateforme d'évaluation Coxibiz, en répondant fidèlement et en toute bonne foi aux questionnaires et/ou aux tests que vous devrez remplir.

De plus, vous vous engagez à garder confidentiel le contenu des questionnaires auxquels vous aurez répondu et des exercices auquel vous aurez participé lors de l'évaluation.

## **ARTICLE 12 – ANNULATION ET SUSPENSION DU CHALLENGE**

**12.1** Les Organismes se réserve l'entière discrétion d'annuler ou de suspendre le Challenge en cas de :

- [ force majeure ;
- [ fraude de quelque nature que ce soit.

12.2 Les Organismes ne pourront être tenus pour responsable d'une annulation ou d'une suspension du Challenge conformément au présent article et aucune indemnité ou compensation ne sera due aux Participants.

## **ARTICLE 13 – RECLAMATIONS**

**13.1** Toute réclamation du Participant relatives au fonctionnement du Site et au déroulement du Challenge en ligne doit être adressée par mail au plus tard 30 jours après la date de fin du Challenge à l'adresse suivante :

[Contact@coxibiz.com](mailto:Contact@coxibiz.com)

Objet : reclamation Challenge Gestionnaire sinistres / CAA

**13.2** Sous peine d'être rejetée, toute réclamation doit comporter :

- [ les coordonnées complètes du Participant (nom, prénom, adresse, code postal, ville, identifiant et courrier électronique) ;
- [ l'identification du Challenge concerné ;
- [ l'exposé clair et circonstancié des motifs de la réclamation.

## **ARTICLE 14 – CONCILIATION PREALABLE**

**14.1** En cas de litige persistant après que le Participant ait procédé à une réclamation conformément à l'article 15, les Organismes et le Participant s'engagent à soumettre leur conflit à une conciliation amiable avant toute procédure judiciaire.

**14.2** La partie désireuse d'engager la conciliation devra le faire savoir à l'autre partie par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle elle lui fera connaître ses intentions et lui en précisera la cause.

**14.3** Si aucun accord n'est trouvé entre les parties dans les 30 jours qui suivent la réception de la lettre recommandée, les parties retrouvent leur liberté d'action.

## **ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE**

Le Challenge et l'interprétation du présent Règlement sont soumis au droit français et à la compétence des tribunaux de Evry (91).